

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-68

Objet : Autorisation du Maire à procéder à
l'acquisition des biens faisant partie d'une
succession ouverte depuis plus de 30 ans -
AV158 et BC268

Séance du 7 juillet 2025

**L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet, à 18h05 le Conseil
municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali
RABEH,**

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI,
Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor
EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Housseem DHAOUADI,
Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA,
Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed
KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne
CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi
BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE
HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Frederic REBOUL représenté par Cristina MORAIS
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA,
Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN,
Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER,
Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité
territoriale pendant ce délai.*

2025-68

Objet : Autorisation du Maire à procéder à l'acquisition des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans - AV158 et BC268

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2 ;

Vu le code civil, et notamment son article 713 ;

Vu l'article L1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la CCID du 25 mars 2025 et son procès-verbal ;

Vu la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la Commune de ces biens ;

Considérant le bien AV158 sis au 21 rue Bel Air ayant subi un dégrèvement depuis 2022 et dont le propriétaire inscrit est Monsieur BOUILLANT Maurice dont la date de naissance est 000, présage d'un bien sans maître ;

Considérant le bien BC268 sis au 53 avenue Kléber dont le propriétaire inscrit est Madame NÉGRINAT dont la date de naissance est 000, présage d'un bien sans maître ;

Considérant que ces biens relèvent d'une succession ouverte depuis plus de trente ans, qu'aucun successeur ne s'est manifesté durant ce délai et qu'ils reviennent, à ce titre, de plein droit à la Commune, sauf renonciation de sa part ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 26 juin 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Exerce les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées.

Article 2 : Acquiert les immeubles en question et acte l'incorporation au domaine communal.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme, -9 JUL. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

